

## XII<sup>me</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

Genève, 7 octobre 1925.

---

COMITÉ INTERNATIONAL  
DE LA CROIX-ROUGE

### **Coordination des efforts de l'assistance privée en faveur des réfugiés (Arméniens, Bulgares, Grecs, Russes, Turcs).**

---

La gravité du problème des réfugiés ne diminue pas avec le temps ; les conditions peuvent varier, mais les principes restent les mêmes.

En mai 1921, la X<sup>me</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge avait pris une résolution recommandant aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge d'aider les étrangers, les malades et les nécessiteux résidant ou passant sur les territoires où s'exercent leurs activités. Cette recommandation n'est pas restée lettre morte. Nombreuses sont les Sociétés nationales qui s'en inspirent et le Comité international de la Croix-Rouge, qui continue à maintenir cette question en première ligne de ses préoccupations, a publié dans sa *Revue internationale de la Croix-Rouge*, un article d'ensemble sur le rôle de la Croix-Rouge dans l'assistance aux étrangers émigrés, réfugiés, échangés<sup>1</sup>. Ce rapport-ci n'a pas la prétention de continuer cette étude, mais simplement d'exposer la situation, telle qu'elle se présente à l'heure actuelle, pour

---

<sup>1</sup> *Revue internationale de la Croix-Rouge*, mars et avril 1924, p. 162-185, 237-254.

les cinq principaux groupes de réfugiés, dans le but d'attirer l'attention de la XII<sup>me</sup> Conférence sur cette question.

On ne peut pas dire que les conditions générales des réfugiés se soient améliorées, depuis une année, sauf en Grèce. Les Russes sont plus ou moins dans la même situation, les Arméniens, grâce à leur esprit industrieux, sont peut-être dans une meilleure situation ; les Bulgares sont certainement dans des conditions pires. En ce qui concerne la situation des réfugiés turcs, les informations ne sont pas assez complètes pour permettre de se rendre compte des conditions dans lesquelles les Turcs d'Europe trouvent des habitations et des occupations en Asie-Mineure.

La plus grande difficulté, en s'occupant de ces problèmes, est l'absence de statistiques satisfaisantes. Tous les chiffres sont approximatifs, ce qui est inévitable lorsque les réfugiés sont éparpillés. En ce qui concerne les Russes, ils sont répandus dans la plupart des pays d'Europe, et on peut même trouver des groupements plus ou moins grands dans le monde entier. En dehors d'Europe, les groupes les plus considérables sont en Chine. Les Arméniens sont répandus dans tout le Proche-Orient et dans beaucoup de pays voisins. En Grèce, en Bulgarie, en Turquie, on n'établit pas de statistiques rigoureuses de l'arrivée des réfugiés. Cependant, les chiffres indiqués sont à peu près exacts. De toute façon, il ne faut donner aux chiffres suivants qu'une valeur approximative :

Réfugiés russes	plus de 1.000.000	dont 184.000	nécessiteux
» arméniens	» 300.000	» 25.000	»
» grecs	» 1.500.000	» 600.000	»
» bulgares	» 250.000	» 127.000	»
» turcs	» 390.000	»	chiffre inconnu

En d'autres termes, il y a environ 1.000.000 de réfugiés qui n'ont pas d'habitations, pas d'occupations et pour ainsi dire pas de moyens de subsistance.

*Réfugiés russes.* — Faisant suite à la décision de la V<sup>me</sup> Assemblée de la S. d. N. le Haut-Commissariat pour les réfugiés a été transféré au Bureau international du Travail. Le champ d'ac-

tivité du Haut-Commissariat s'est agrandi et comprend, en plus des réfugiés russes, les réfugiés arméniens.

Les faits suivants ressortent du rapport sur « l'activité en faveur des réfugiés ». Le B. I. T. a repris cette activité le 1<sup>er</sup> janvier 1925. Il a fait une enquête sur la situation des réfugiés russes dans dix pays, c'est-à-dire l'Autriche, la Bulgarie, la Chine, l'Esthonie, l'Allemagne, la Hongrie, la Lettonie, la Pologne, la Turquie et la Yougoslavie, dont le résultat est qu'on peut considérer que 184.000 réfugiés capables de travailler sont inoccupés. Sur le nombre total de plus d'un million de réfugiés le 80 % a été plus ou moins absorbé dans le pays de résidence tandis que le 20 % doit encore être absorbé. Le B. I. T., grâce au crédit de 203.000 francs suisses qui lui avait été accordé et grâce à l'appui de plusieurs gouvernements et de diverses personnalités, a gardé ses représentants en Autriche, en Hongrie, en Chine, en Tchécoslovaquie, en Esthonie, en Lettonie, en Lithuanie, en Finlande, en Allemagne, en Pologne et dans le Proche-Orient, en Yougoslavie, en Grèce, en Turquie et en Bulgarie.

Des négociations ont été menées par les différentes délégations du B. I. T. qui travaillent en contact étroit avec le bureau central à Genève en suite desquelles 14.757 Russes ont été transférés du pays de leur résidence où ils chômaient, dans un autre pays où ils ont trouvé de l'emploi. Les frais de ces transferts ont été assurés principalement par un fonds de roulement de moins de 20.000 £ mis à la disposition du B. I. T. par le Dr Nansen.

Des facilités de transport à prix réduit ont été accordées par les gouvernements intéressés, et les avances faites ont été recouvrées ou sont en train de l'être grâce aux versements des réfugiés eux-mêmes. La plus grande partie de ces réfugiés ont trouvé de l'emploi en France. Le système des cartes d'identité connues sous le nom de « passeport de Nansen », a, d'une façon générale, bien fonctionné et a été reconnu par la plupart des gouvernements. La valeur de ces passeports est démontrée chaque jour, car sans ces documents il serait impossible de faire voyager les réfugiés non seulement d'un pays à un autre, mais même dans l'intérieur du pays où ils résident.

D'autres négociations ont été poursuivies par le Haut Commissariat des réfugiés avec le Gouvernement canadien, dont le résultat a été d'établir environ 10.000 réfugiés au Canada. Un petit débouché a été trouvé également au Mexique. Des enquêtes approfondies ont démontré que les conditions en Europe ne permettaient pas l'absorption des réfugiés sur une échelle suffisamment grande pour améliorer la situation générale. Une mission fut par conséquent envoyée en Amérique du Sud dont le résultat fut d'ouvrir des négociations en vue de placer un certain nombre de réfugiés au Brésil, dans l'Uruguay, le Paraguay et en Argentine. Il est encore trop tôt pour dire quel en sera le résultat, mais une Compagnie brésilienne a déjà offert de prendre 3000 réfugiés comme travailleurs. Il est évident qu'il est impossible de placer 184.000 réfugiés dans l'industrie et l'agriculture de ces pays, mais on espère qu'un plan de colonisation pourra être exécuté ; ce plan dépendrait naturellement des fonds qui seraient disponibles dans ce but.

De toute façon, s'il est impossible d'obtenir de fortes sommes qui permettraient de résoudre le problème sur une grande échelle, le placement continu de groupes petits ou grands, améliore progressivement la situation et permet d'entrevoir la solution finale du problème.

Le B. I. T. a un plan défini à cet égard et essaie de résoudre le problème dans un sens qui permet d'espérer un succès définitif.

*Réfugiés arméniens.* — Le B. I. T. a aussi fait des démarches tendant à résoudre le problème des réfugiés arméniens. Le Dr Nansen, assisté d'une commission d'experts, a visité l'Arménie. Il estime le nombre des réfugiés à 300.000 ou 400.000 dont 45.000 sont en Grèce, 125.000 dans les territoires sous mandat français en Asie Mineure et 5000 à Constantinople. Il estime d'autre part qu'un certain nombre de réfugiés, 10.000 en Grèce et 5000 à Constantinople devraient être également évacués sur l'Arménie aussi vite que possible.

A l'heure actuelle, cependant, on peut considérer que la république arménienne a atteint le point de saturation en ce qui concerne sa population. Y établir 15.000 personnes de plus

ne pourrait se faire qu'en assurant le drainage et l'irrigation de certains districts près d'Erivan ce qui permettrait de fertiliser 33.000 hectares.

Les fonds nécessaires à la réalisation de ce plan seraient de 900.000 £. Le Dr Nansen estime qu'étant donné la responsabilité que la S. d. N. a assumée envers le peuple arménien, il faudrait élaborer un plan qui permettrait que ces fonds fussent collectés sous les auspices de la S. d. N.

La majorité des réfugiés arméniens ont trouvé moyen de se tirer d'affaire. En Syrie on considère que la plupart d'entre eux trouveront des moyens de subsistance et il est suggéré que 10.000 réfugiés soient établis sur des terres qui seraient encore à défricher. Si le projet d'irrigation dans le Caucase pouvait être mis à exécution, la République arménienne trouverait moyen d'absorber les 15.000 personnes qu'il est question d'évacuer de Grèce et de Constantinople et aurait encore de quoi distribuer des terres à 10.000 autres réfugiés déjà dans le pays.

Ou a beaucoup parlé du projet d'irrigation dans la région de Sardarabad permettant l'établissement des réfugiés arméniens.<sup>1</sup> La Commission est arrivée à la conclusion qu'étant donné les très gros frais (12 à 15 millions de roubles), et le temps nécessaire à l'exécution de ce plan (trois ans), il était préférable de s'en tenir aux autres plans dont il a été question plus haut.

*Réfugiés grecs.* — La situation des réfugiés grecs est incomparablement meilleure. Ils ont été refoulés dans un pays qui est le leur. Ils y ont trouvé un gouvernement et une population désireux de faire de leur mieux pour les aider. Au début la tâche semblait trop vaste pour être menée à bien, mais tous les efforts ont été faits pour trouver une solution.

La S. d. N. patrona l'emprunt de 10 millions qui devait être administré par l'Office autonome d'établissement des réfugiés, mais bien avant que l'argent de cet emprunt fut disponible, le gouvernement grec avait déjà dépensé de grandes sommes en faveur des réfugiés. L'extrait suivant du rapport de l'Office du 5 juin 1925 donne une idée des résultats atteints

<sup>1</sup> Voir à ce sujet l'article de M. V. Wehrlin, *Revue*, août 1925, page 588.

par la collaboration du gouvernement grec et de la Commission d'établissement :

Familles établies par le gouvernement grec avant la constitution de l'Office autonome d'établissement des réfugiés	72.851
Familles établies par l'Office autonome d'établissement des réfugiés	66.738
Total	<u>139.519</u>

ce qui fait environ 700.000 personnes.

Maisons appartenant à des Turcs devant être évacués	50.000
Maisons construites par l'Etat grec	5.023
Maisons construites par l'Office autonome d'établissement des réfugiés	20.139
Maisons en train d'être construites par cette commission	<u>14.324</u>
Maisons disponibles pour les réfugiés	<u>89.486</u>
Bétail distribué	185.928
Charrues »	58.328
Chars »	8.385
Instruments divers	155.833
Semences distribuées (okes)	27.778.850

Ce rapport ne mentionne pas le nombre de réfugiés qui sont arrivés en Grèce depuis septembre 1921, mais on considère généralement que le total des réfugiés qui ont pénétré dans ce pays est de 1.500.000. D'après les informations recueillies personnellement par l'auteur de ce rapport à Athènes en janvier dernier il est probable que :

le nombre des réfugiés capables de trouver de l'occupation leur permettant de gagner leur vie ou ayant un capital suffisant pour recommencer leur existence est de	200.000
le nombre des réfugiés établis par l'Office autonome d'établissement des réfugiés est de	700.000
le nombre des réfugiés susceptibles d'être établis est de	300.000

Il reste donc 300.000 réfugiés qui n'ont aucune perspective d'établissement. Ces réfugiés se composent en grande partie de veuves avec de jeunes enfants (les hommes ayant été tués pendant la guerre ou ayant disparu en Asie Mineure), de vieillards, de femmes et d'invalides. Il est tout naturel qu'à l'heure actuelle le gouvernement concentre ses efforts sur l'établissement de ceux qui sont capables de devenir immédiatement indépendants. Ceux qui ont été mis en mesure de gagner leur vie ajoutent à la richesse du pays au lieu d'être un poids pour la communauté. Mais lorsque tous ceux qui bientôt pourront être établis l'auront été, et l'on espère que cela sera fait vers la fin de cette année, la question de l'aide à apporter aux 300.000 personnes mentionnées plus haut devra être considérée. Elles ne peuvent pas continuer à vivre dans les centres de concentration ou dans les caves des grandes villes. La meilleure solution serait que, lorsque l'établissement des réfugiés capables de gagner leur vie aura été complété, les réfugiés qui restent devront être répartis dans les centres où auront été établis le plus grand nombre de réfugiés, et ceux-ci devront assurer l'existence des premiers au moyen d'un système de taxe quelconque. D'ailleurs les enfants en devenant grands deviendront indépendants et les vieillards disparaîtront par le cours ordinaire des choses. Le problème sera résolu de lui-même d'ici 20 ans et les frais nécessaires à l'heure actuelle ne pourront aller qu'en diminuant. Il reste cependant évident que l'aide de l'étranger peut faire beaucoup pour améliorer la situation.

Le gouvernement grec a encore de très grandes préoccupations ; secourir les réfugiés grecs aura donc un double effet : soulager beaucoup de souffrances et témoigner à la population grecque la sympathie qu'elle mérite tant.

*Réfugiés bulgares.* — Les réfugiés bulgares constituent un problème encore tout différent. Alors que le B. I. T. s'occupe des réfugiés russes et arméniens, et que le gouvernement grec a reçu du dehors une assistance financière pour l'établissement de ses réfugiés, il n'a presque rien été fait de l'étranger pour les réfugiés bulgares. Les très grandes difficultés finan-

cières et politiques du gouvernement bulgare ont empêché jusqu'à présent de prendre les mesures nécessaires pour établir des réfugiés, et n'ont permis de leur assurer que très peu de secours.

Le problème des réfugiés bulgares est un problème très ancien ; depuis 25 ans, des réfugiés ont traversé la frontière. On estime que depuis le début de ce mouvement migratoire, environ 600.000 réfugiés sont entrés en Bulgarie. La plus grande partie de ces réfugiés ont été absorbés dans le pays.

Il est impossible d'exposer, dans le cadre de ce rapport, les caractéristiques de ces différentes migrations ; nous ne pouvons parler que des réfugiés non établis en basant nos chiffres sur des informations qui ont été données à l'auteur du rapport par le Département des colonisations et par la Commission d'échange des populations grecque et bulgare. Ces chiffres sont les suivants :

Réfugiés citadins ayant des occupations précaires,	
environ	130.000
Agriculteurs, environ (29.000 familles)	127.000
	<hr/>
	257.000

De ces 29.000 familles d'agriculteurs, 3000, soit 13.000 personnes, ont été établies sur 10.000 hectares, représentant les domaines d'émigrés grecs évacués en Grèce. 13.000 familles peuvent être considérées comme à moitié établies, mais non pas comme ayant trouvé leur foyer définitif. Toutefois, la plus grande partie d'entre elles sont en train d'améliorer leur situation. Il serait nécessaire de trouver encore des fonds pour qu'elles deviennent un facteur économique de production. 13.000 autres familles, ou environ 57.000 personnes ont encore besoin d'être complètement établies. Parmi celles-ci 10.000 familles ont émigré sous les auspices de la Commission d'échange des populations. En plus des 13.000 familles qui ont besoin de terre pour être établies, il y a 40.000 familles d'agriculteurs bulgares de Bulgarie qui ne possèdent pas de terre, ou en possèdent trop peu pour assurer leur existence.

Il serait impossible d'accorder des terres aux réfugiés sans prendre en considération les nécessités des Bulgares



ci-dessus mentionnées. Par conséquent, il y a au moins 53.000 familles pour lesquelles il faudrait trouver des terres.

La solution du problème en Bulgarie comme dans les autres pays est une question financière. Un emprunt qui serait affecté au défrichement et au drainage des terres incultes et aussi à pourvoir ces familles de maisons et d'instruments agricoles, assurerait la solution de la plus grande partie du problème. On considère que 2 millions de livres sterling suffiraient dans ce but.

Le Save the Children Fund d'accord avec le Département de colonisation est en train de tenter une expérience intéressante en assurant l'établissement de 50 familles réfugiées à Straldja ; on espère que cette colonie pourra servir de modèle si un emprunt peut être lancé.

*Emigrés gréco-bulgares.* — Avant de terminer la question de la Grèce et de la Bulgarie, il est nécessaire de mentionner les conditions des populations échangées entre la Grèce et la Bulgarie sous les auspices de la Commission gréco-bulgare pour l'échange des populations. La présence de cette commission empêche des abus flagrants qui pourraient être commis par des sous-ordres non contrôlés. Mais pour que le travail de cette commission devienne vraiment effectif, un emprunt est nécessaire. D'après les conventions, l'émigré, que ce soit un Grec émigré de Bulgarie, ou un Bulgare émigré de Grèce, devrait avoir sa propriété évaluée, recevoir en espèces à l'avance le 10 % de la somme estimée, et les 90 autres % devraient lui être payés en bons. Ces bons devraient servir de garantie pour les avances qui seraient faites par la banque d'Etat du pays dans lequel l'émigré se rend, lui permettant ainsi de s'établir. Pour différentes raisons, plus particulièrement par manque d'argent, les arrangements financiers n'ont pu être mis à exécution ; en conséquence, l'émigré qui a abandonné sa maison, ne reçoit pour le moment aucune compensation et doit attendre des temps meilleurs. A l'heure actuelle, il ne reste guère d'espoir qu'un arrangement satisfaisant puisse intervenir.

L'important pour l'émigré est d'obtenir son capital aussi vite que possible. Tout délai implique que l'argent et les effets

mobiliers qu'il se trouve avoir en mains, seront dépensés pour subvenir à ses besoins immédiats au lieu d'être utilisés pour son établissement. Le vague espoir d'obtenir des compensations ultérieures n'est pas d'une aide immédiate.

Les commissaires de la S. d. N. ont fait tout leur possible pour assister les émigrés, mais ils ne sont pas en mesure de mener leur activité à bonne fin sans que des moyens suffisants soient mis à leur disposition.

*Réfugiés turcs.* — En ce qui concerne la Turquie, nous basant sur les chiffres recueillis par nous-mêmes à Constantinople en janvier dernier, le nombre total des réfugiés turcs venus de Grèce en Turquie, s'élève à 390.000 personnes. La majorité de cette population a été établie sur des propriétés grecques abandonnées. Là, de nouveau, en raison des difficultés financières du gouvernement, beaucoup de ces réfugiés ont eu de très grandes difficultés à s'établir : mais il semble cependant que cette population arrive peu à peu à être absorbée par l'Anatolie.

\* \* \*

Le rapport ci-dessus est un bref exposé de la situation et montre que de grands efforts ont été faits pour résoudre le problème, mais que ces efforts n'ont pas abouti. La charité internationale a tenté tout ce qu'elle a pu faire. L'action de la Croix-Rouge américaine est bien connue. Sur une moins grande échelle, l'Union internationale de secours aux enfants, le Save the Children Fund, et l'Imperial War Relief Fund continuent leurs activités commencées il y a déjà 4 ans. Mais il est inévitable qu'une détresse qui se prolonge si longtemps perde la sympathie du public. Les gens de cœur ne peuvent répondre indéfiniment à des appels de secours d'urgence pour des besoins qui sont toujours les mêmes. Et les besoins sont aussi grands que jamais, mais les réponses aux appels de fonds deviennent de plus en plus rares. En ce qui concerne l'avenir, l'effort charitable ne pourra faire que très peu, si même il peut faire quelque chose. Le problème doit être résolu par d'autres moyens.

En ce qui concerne les Grecs et les Turcs, la solution du problème ne semble plus très éloignée, grâce au fait que des gouvernements en ont assumé la responsabilité. En ce qui concerne les Russes et les Arméniens, le Bureau international du Travail a élaboré des plans. Si ces plans ne peuvent être mis à exécution, il faudra en faire d'autres. En ce qui concerne les Bulgares, jusqu'au moment où le gouvernement de ce pays pourra obtenir un emprunt, la situation ira forcément de mal en pis.

On a estimé que si toute l'aide donnée par les gouvernements, les autorités locales et les organisations charitables, nationales et internationales, au cours des cinq dernières années, avait été capitalisée au début, toute la question des réfugiés serait maintenant en bonne voie de liquidation. Il était impossible de procéder à une pareille centralisation des ressources. Les donateurs ne s'y seraient pas prêtés. L'argent a donc été dépensé en petites sommes successives, assurant tout juste l'existence des réfugiés, mais sans apporter de changements notables dans leur existence.

Le moment est venu de faire un effort concerté pour poser le problème des réfugiés devant la conscience universelle. Il est au pouvoir des délégués de la XII<sup>me</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge de faire comprendre l'urgence de cette question au gouvernement et au public de leurs pays respectifs. Une publicité suffisante et une juste compréhension du problème devront inévitablement aboutir à une solution définitive.